

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 24  
- votant par procuration 5  
- absent 0  
- total des votants 29

**xxx**

Compte rendu de la séance affiché le 21 septembre 2020.

**xxx**

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, Mme Laurence HARDY, M. Thomas LAMAILLE, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Fabienne MANDEVILLE	qui donne pouvoir à	Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Damien AUBÉ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Thomas LAMAILLE

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Brigitte POLLET est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.88/09.20**

**Objet :** Construction de 34 logements collectifs – résidence « Forum » rue Thiers  
Programme Local de l'habitat Caux Vallée de seine 2010-2015  
Avenant à la convention tripartite entre la Ville de Lillebonne, Caux Seine agglomération et la SA d'HLM LOGEO SEINE

**Délibération n°: D.88/09.20**

**Objet :** Construction de 34 logements collectifs – résidence « Forum » rue Thiers  
Programme Local de l'habitat Caux Vallée de seine 2010-2015  
Avenant à la convention tripartite entre la Ville de Lillebonne, Caux Seine agglo et la SA d'HLM  
LOGEO SEINE

Monsieur GIMAY rappelle que la construction par LOGEO SEINE des 37 logements de la résidence « Forum » rue Thiers, a fait l'objet de la signature d'une convention tripartite entre la Ville de Lillebonne, Caux Seine agglo et ladite SA d'HLM. Cette convention avait pour objet de préciser les conditions d'octroi d'une subvention de 60 000 € à la SA d'HLM par Caux Seine agglo, dans le cadre du programme Local de l'habitat 2010-2015 qui permettait de soutenir financièrement des projets de constructions qualitatifs.

Cependant, par la suite, en accord avec la Commune, le bailleur a revu son projet de construction à la baisse ; passant de la réalisation de 37 logements à 34. Cette diminution a pour effet une diminution de 4 000 € de la subvention versée par Caux Seine agglo au bailleur, subvention dont le montant s'établit donc désormais à 56 000€.

Compte tenu de cette modification, un avenant à la convention initiale doit intervenir entre les trois parties signataires.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,

Considérant que la modification apportée par la SA d'HLM LOGEO SEINE au programme de construction des logements de la résidence « Forum » nécessite la passation d'un avenant à la convention initiale, portant sur la réduction du nombre des logements construits et la diminution de la subvention,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant à intervenir entre la Ville de Lillebonne, la SA d'HLM LOGEO SEINE et Caux Seine agglo qui a pour objet, au regard de la baisse du nombre de logements réalisés à la résidence Forum, la diminution du montant de la subvention versée, dans le cadre de cette opération à la SA d'HLM ; subvention dont le montant passe à 56 000 € pour 34 logements construits,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*



**Rattachée à la délibération Db.00/09-20**

**AVENANT A LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA S.A.  
D'HLM LOGEO SEINE , POUR LA CONSTRUCTION DE 34 LOGEMENTS A  
LILLEBONNE - Résidence Forum**

**Entre**

**La S.A. d'HLM Logeo Seine** , dont le siège est situé, 139 cours de la République CS 90327 LE HAVRE Cedex, représentée par son Président du Directoire, **Monsieur Mathias LEVY-NOGUERES**, dûment habilité,

Ci-après désignée par les termes « La S.A. d'HLM Logeo Seine »,  
d'une part,

**Et**

**La Ville de Lillebonne**, domiciliée Esplanade François Mitterrand, rue Thiers 76170 LILLEBONNE, représentée par son Maire, **Madame Christine DÉCHAMPS**, dûment habilitée,

Ci-après désigné(e) par les termes « La Ville de Lillebonne »,  
d'autre part,

**Et**

**Caux Seine agglo** dont le siège est à LILLEBONNE (Seine-Maritime) 76170, Maison de l'Intercommunalité, Allée du Câtillon, créée en application de la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992, et d'un arrêté de Monsieur le Préfet du Département de Seine-Maritime en date du 23 décembre 2015, inscrite au répertoire prévu par le décret n°73-314 du 14 mars 1973, modifié, portant création d'un système national d'identification et d'un répertoire des entreprises et de leurs établissements sous le numéro SIREN 200 010 700, représentée par **Madame Virginie CAROLO-LUTROT**, Présidente, élue à cette fonction suivant la délibération D.98/07-20 du conseil communautaire en date du 15 juillet 2020, et spécialement habilitée à agir aux présentes en vertu de la délibération D.00/00-20 en date du xxx, visée par la Sous-Préfecture du HAVRE, le xxx .

Ci-après désignée par les termes « Caux Seine agglo »

## PRÉAMBULE

Le projet réalisé par la SA d'HLM Logeo Seine à Lillebonne, résidence Forum consistait en la construction de 37 logements. Le montant de la participation financière de Caux Seine agglo, calculé à hauteur de 40% du nombre de logement de l'opération, s'élevait à 60 000 €.

Toutefois, des modifications ont été apportées par le bailleur en accord avec la Ville de Lillebonne avec pour conséquence une diminution du nombre de logement (34 logements au lieu de 37). De ce fait, le calcul porte désormais sur 40% de 34 logements, soit une subvention réévaluée à 56 000 €.

Compte tenu de ces éléments, il est nécessaire de modifier par un avenant la convention signée le 11 janvier 2016 par Caux Seine agglo, la Ville de Lillebonne et la SA d'HLM Logeo Seine, bénéficiaire, de manière à diminuer le montant de la subvention attribuée par Caux Seine agglo.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 : Objet de la convention

Le présent avenant a pour objet de diminuer de 4 000 € le montant de la participation Caux Seine agglo à l'opération de construction de 34 logements, par la SA d'HLM Logeo Seine, à Lillebonne.

En conséquence, les parties conviennent de modifier l'article 3, intitulé « *Montant de la participation* », de la convention initiale, comme suit :

*« La décision finale de financement, a été confirmée en conseil communautaire le 29 septembre 2020. Le montant de la subvention accordée par Caux Seine agglo à la SA d'HLM Logeo Seine pour la construction de 34 logements, à Lillebonne, résidence Forum, s'élève à 56 000,00 €. »*

### Article 2 : Autres dispositions

Les autres clauses et conditions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Lillebonne, le..... 2020

En trois exemplaires originaux

Caux Seine agglo  
La Présidente

La Ville de Lillebonne  
Le Maire

La S.A. d'HLM Logeo Seine  
Le Président du Directoire

Virginie CAROLO-LUTROT

Christine DÉCHAMPS

Mathias LEVY-NOGUERES